



## POUR QUE NOS ENFANTS AIENT LE MEILLEUR AVENIR, IL FAUT AMÉLIORER LE PRÉSENT DES AGENT-ES DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE !

# LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS APPELLE LES AGENT-ES À SE MOBILISER POUR SAUVER LA PETITE ENFANCE LORS D'UNE **JOURNÉE NATIONALE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS MARDI 19 NOVEMBRE 2024**

**Après une multitude de rapports comme celui des 1000 premiers jours de l'enfant, de l'IGAS, puis dernièrement celui de la commission d'enquête sur la qualité d'accueil dans les crèches, la petite enfance n'a cessé d'être montrée du doigt, s'agissant de la maltraitance institutionnelle subie par les enfants et de la dégradation des conditions de travail des professionnel·les de ce secteur.**

Le constat est clair, la pénurie de personnel ne permet plus de respecter les taux d'encadrement, ni d'être en capacité de répondre aux besoins des familles.

La prise en charge des enfants telle qu'elle devrait l'être n'est plus possible. Ces conditions de travail mettent en péril les métiers de la petite enfance et favorisent la perte de sens, le ras le bol et le manque d'attractivité de ces métiers dits « humains ».

Il manque actuellement entre 200 000 et 300 000 places d'accueil dans le pays et 10 000 postes ETP pour faire fonctionner les structures correctement.

Comme dénoncé dans les différents ouvrages tel que « les Ogres » de Victor CASTANET, sorti en septembre, le manque de personnel dans le secteur public incite les familles à s'orienter vers les crèches privées qui ne respectent pas les conditions optimales pour l'accueil et le bien-être des enfants, provoquant ainsi, la destruction du service public au profit des bénéficiaires des actionnaires.

La quantité avant la qualité !

Le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le complément de traitement indiciaire (CTI) aux personnels travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tou·tes les agent·es territoriaux·ales de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la fonction publique hospitalière.

La CGT exige la revalorisation immédiate des salaires de tou·tes les agent·es territoriaux·ales de la filière sociale et médico-sociale et de tou·tes les professionnel·les du secteur privé et associatif en leur attribuant le CTI qui, contrairement au « bonus attractivité », compte pour le calcul de la retraite.

**Pour la fédération CGT des services publics, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les agent·es du secteur de la petite enfance.**

### La lutte continue jusqu'à satisfaction des revendications :

- Augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégorie B et A « types » ; dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10% et son indexation sur l'inflation ;
- Bénéfice du CTI - Complément de Traitement Indiciaire (dit Prime Ségur) pour l'ensemble des agent·es et agents du secteur petite enfance, soit + 191 euros nets mensuels ;
- L'attribution du « bonus attractivité » pour l'ensemble du personnel des EAJE ;
- Amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la petite enfance ;
- Abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnel·les autorisés à exercer dans les crèches ;
- Prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Stricte Egalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- Réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Une politique ambitieuse de la petite enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Un véritable service public de la petite enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- La modification du taux d'encadrement 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret.

**Pour la CGT, ça suffit ! La lutte continue ! Notre colère ne s'éteindra pas avec des mesurette !**

**C'est pour gagner sur ces revendications que la fédération CGT des services publics appelle les agent·es et agents de la petite enfance à faire grève et à rejoindre les manifestations mardi 19 novembre 2024 partout en France, à l'appel du collectif « Pas de Bébé à la Consigne ». Elle invite les usager·ères, parents et citoyen·nes à rejoindre ces manifestations.**

### J'ADHÈRE



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....

Collectivité (nom et département) : .....

Fédération CGT des Services publics, 263 rue de Paris - Case 547 93515 Montreuil cedex  
Tel : 01 55 82 88 20 Mail : fdsp@cgt.fr www.cgtsservicespublics.fr facebook.com/cgtsservicespublics/



**SIGNER LA PÉTITION  
SUR LE SITE DE  
«PAS DE BÉBÉ  
À LA CONSIGNE»**